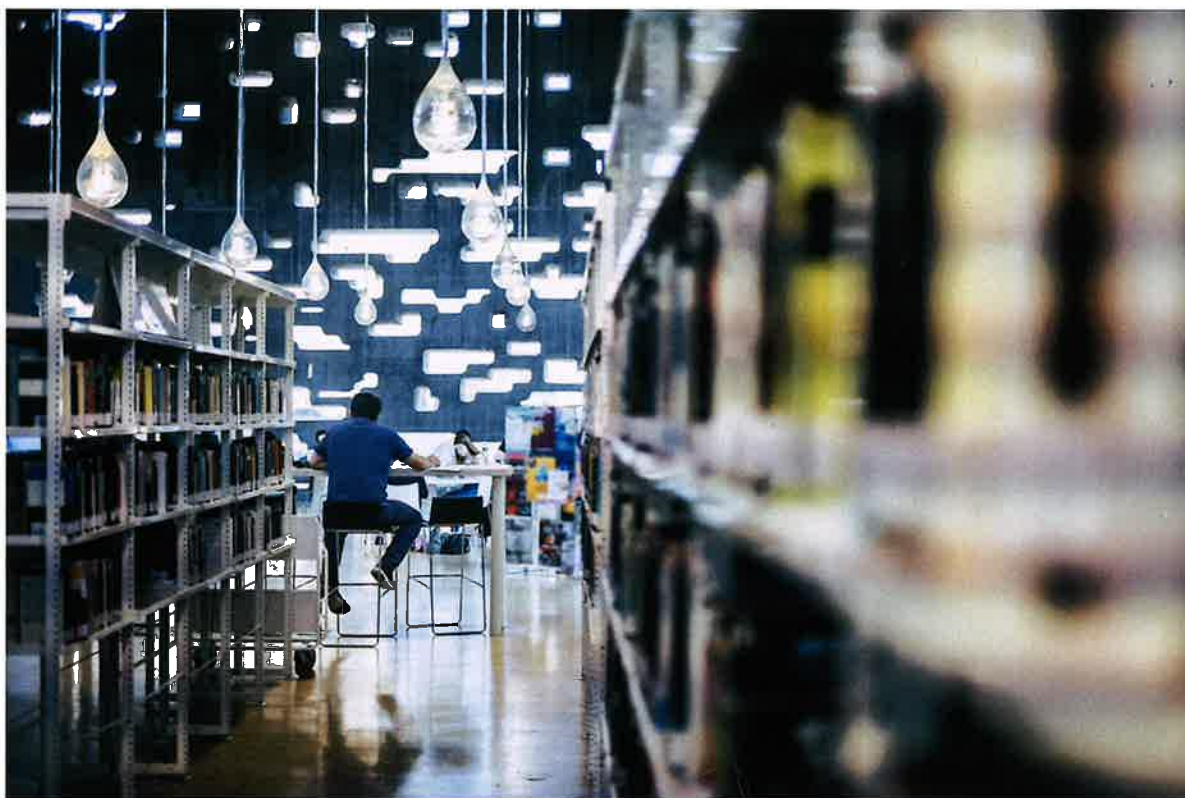




**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

upOL
UNIVERSITÉ
PARIS LUMIÈRES



**CONTRAT PLURIANNUEL DE SITE DE L'UNIVERSITÉ
PARIS LUMIÈRES 2020-2025**

VOLET COMMUN

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Contrat de l'Université Paris Lumières pour les années 2020-2025

entre

- Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
représenté par Madame Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation

d'une part

- La communauté d'universités et d'établissements Université Paris Lumières
représentée par Madame Fabienne Brugère, présidente

d'autre part

Sommaire

I. Présentation générale	6
Préambule	6
I. Politique scientifique	8
• Culture, patrimoine et médias	9
• Créations	9
• Faire monde commun	9
II. Politique de formation	11
• Les formations doctorales	11
• Les AMI numériques	11
• Les formations mises en œuvre par UP8 et UPN dans le cadre de l'Ecole Université de Recherche – EUR ArTeC	11
• Les formations du Nouveau cursus universitaire - NCU SoSkilled	11
• Les formations dispensées par le Nouveau Collège d'Études Politiques - NCEP	11
• La formation continue	11
• Banque de séminaires croisés	11
III. Axes stratégiques du contrat	11
II. Axes stratégiques et objectifs du contrat	12
Axe 1 : construire une stratégie européenne et internationale de site	12
Objectif 1 : structurer et professionnaliser la fonction « Europe et international » au bénéfice des membres de la ComUE	12
Objectif 2 : mettre en place des modalités de dialogue entre les deux projets lauréats d'universités européennes	14
Axe 2 : amplifier des projets communs en recherche, formation et transformation numérique	14
Objectif 1 : développer et coordonner la politique doctorale du site.	15
Objectif 2 : formaliser une stratégie de recherche commune à partir des trois thématiques d'UPL	16
Objectif 3 : faire évoluer la formation expérimentale du Nouveau Collège d'Etudes Politiques – NCEP - vers une formation stabilisée	16
Objectif 4 : constituer une stratégie ComUE pour la formation continue	17
Objectif 5 : renforcer la visibilité numérique de site.	18
Axe 3 : renforcer la responsabilité sociale de la ComUE	19

Objectif 1 : devenir un site de référence pour la responsabilité sociale des universités et l'engagement citoyen.....	19
Axe 4 : renforcer le pilotage de la ComUE	21
Objectif 1 : consolider l'administration de la ComUE.....	21
Objectif 2 : accentuer la coopération avec les services des universités membres	21
Objectif 3 : renforcer les liens et synergies avec les membres associés de l'UPL.....	21
III. Mise en œuvre et suivi du contrat.....	22

ANNEXE DES INDICATEURS ET DES JALONS

I. Présentation générale

Par sa dénomination « Lumières », l'Université Paris Lumières affiche l'ambition de renforcer la démocratisation du savoir et de la recherche, axée, notamment, sur les sciences participatives. Elle vise à rendre possible l'émancipation des citoyens. Par sa devise *sapere aude* (ose savoir !) elle se positionne en faveur d'une exigence intellectuelle de haut niveau, ambition des plus pertinentes à l'heure de la profusion d'informations délibérément fausses ou factuellement erronées. Elle est aussi très engagée dans sa mission de service public.

La présentation des politiques de recherche et de formation est explicitée selon quatre axes : une stratégie européenne et internationale de site ; une stratégie de projets en recherche, formation et numérique ; un renforcement de la responsabilité sociale et une amplification du pilotage du site.

Le contrat de site a été enrichi par la réponse à l'appel à projet PIA4 « ExcellencES sous toutes ses formes », déposée le 10 juin 2021.

Préambule

L'UPL a vu le jour en 2014 avec la publication des statuts de la ComUE - décret n°2014-1677 ; son premier contrat de site a été mis en place la même année. Ayant son siège au 140 rue du Chevaleret dans le 13^e arrondissement de Paris, le site est un regroupement d'universités et d'établissements composé de trois *membres fondateurs* : l'université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis - UP8, l'Université Paris Nanterre - UPN - et le CNRS. Seize *membres associés* sont issus des mondes de la culture (archives, musées, monde du spectacle) et de l'intervention sociale¹. Le Collège international de philosophie - CIPh - est devenu en 2017 une composante de l'UPL. La ComUE UPL est confédérale, structurée par des projets et moyens partagés. Ce regroupement dessine un paysage institutionnel en constellation. Il porte une spécificité, celle d'une collaboration des théoriciens et des praticiens, de la recherche et de l'ingénierie. Il s'agit, d'une part, de faire émerger de nouveaux récits et de nouvelles pratiques créant un rapport sciences-société actif et confiant. De l'autre, la finalité est de renforcer les liens concrets avec les membres associés. Des programmes spécifiques en collaboration avec des associations de grande proximité et soutenus par le ministère de la ville sont par ailleurs envisagés sur le territoire nord-ouest de la région parisienne ; ainsi, l'ancien bâtiment de la gare de Saint-Denis sera intégré au site pour devenir un *hub* des pratiques de solidarité avec une valorisation/diffusion des recherches et formations ; des écoles du travail social et des associations de grande proximité liées à ce territoire viendront rejoindre les partenariats en cours de l'UPL. Les patrimoines inclusifs et solidaires feront l'objet d'un développement spécifique avec la BnF, les Archives nationales, le Centre Pompidou. Les arts de la performance deviendront des partenaires dans une optique de coopération territoriale (Théâtre des Amandiers, Théâtre Gérard Philippe). Sur la période 2021-2022, l'assemblée des associés se verra renforcée de ces nouveaux contributeurs.

¹ Premiers partenaires dans le contrat de site : ENS Louis-Lumière et INSHEA. Les autres associés sont : Archives nationales ; Bibliothèque nationale de France (BnF) ; Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ; Musée national de l'Histoire et de l'immigration ; Musée du Quai-Branly ; Pôle Sup'93 ; Centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales – CEDIAS-Musée social ; Institut national de l'audiovisuel (INA) ; Maison des Cultures du Monde ; Musée du Louvre ; Académie Fratellini ; Musée d'archéologie nationale - Domaine national de Saint-Germain-en-Laye ; École supérieure de travail social (ETSUP) ; Centre des Arts d'Enghien les Bains.

Le site comprend actuellement 58 000 étudiants², plus de 1 700 enseignants-chercheurs, 1 800 personnels administratifs, 183 chercheurs et 78 ingénieurs pour le CNRS ; les établissements du site sont accrédités pour un total de 65 mentions de licence et 103 mentions de master. En Île-de-France, l'UPL accueille environ un quart des étudiants inscrits en SHS.

Quelques chiffres clés concernant la recherche : 52 unités de recherche, 15 UMR CNRS, 10 écoles doctorales (dans les domaines Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales, Droit Economie Gestion, Sciences et Technologie), 2 452 doctorants³, une Ecole universitaire de recherche - EUR ArTeC, un LabEx « *Les Passés dans le présent* » et un Nouveau Coursus Universitaire - NCU « *SoSkilled* ». Le site compte à son actif 95 lauréats de l'Institut universitaire de France (IUF) à la fois juniors et seniors, gère 3 ERC (EUROEXPERTS, E. A. Chad et NEST). Les deux universités comptent chacune deux chaires Unesco⁴. Quatre médailles CNRS ont récemment été attribuées.

Du point de vue des domaines disciplinaires, le site mobilise principalement les humanités, les arts, les sciences humaines et sociales. À ce périmètre s'ajoute la contribution, quantitativement plus limitée mais non moins remarquable, des mathématiques, de l'informatique, des sciences et techniques et des sciences de la vie.

La ComUE exerce une compétence de coordination de projets dans six domaines stratégiques : la recherche, la politique doctorale, la formation, le numérique, l'international, les conditions de vie, de travail et d'études. Elle possède une formation en propre, de la licence au master, en études politiques par son accréditation à délivrer les diplômes du Nouveau Collège d'Etudes Politiques - NCEP.

L'UPL est une ComUE ouverte à de nouvelles coopérations en Île-de-France. Elle s'attachera à travailler plus étroitement avec les collectivités territoriales de la région parisienne : avec la Région Île-de-France (notamment au titre du CPER, et des chaire SHS - l'UPL étant lauréate de l'une d'entre elles), avec la Ville de Paris (au titre de son implantation dans Paris *intra-muros*). Les départements des Hauts-de-Seine (dont *La Défense*) et de la Seine-Saint-Denis (dont *Plaine Commune*) constituent également des interlocuteurs privilégiés en lien avec les trois établissements membres UP8-UPN-CNRS. La ComUE peut jouer un rôle fédérateur et facilitateur de coopérations territoriales inter-établissements/institutions/collectivités, en particulier entre Paris *intra-muros* et la première couronne dans la perspective et au service d'un dialogue sciences-société amplifié.

La relation avec le Campus Condorcet est d'importance puisqu'il s'agit de définir la place des SHS en région parisienne. Les échelles et les missions de chacune des deux structures sont éminemment différentes : onze établissements d'enseignement supérieur pour le Campus Condorcet ; trois membres fondateurs, 16 associés et une composante pour l'UPL. La relation doit viser à une complémentarité entre les deux établissements ; elle devra être consolidée après stabilisation du Campus. L'UPL pourra également être force de propositions : ainsi, des coopérations et un dialogue scientifique sur la base des thématiques portées par la ComUE pourront être engagés avec l'Université Sorbonne Paris Nord - elle-même membre du Campus

² 34 000 pour UPN et 24 000 pour UP8.

³ 1 275 pour UPN et 1 177 pour UP8.

⁴ Chaires Unesco UPN : sur la lutte anti-dopage, sur le management solidaire et chaires Unesco pour UP8 : sur l'éthique et les humanités numériques.

Condorcet. A noter que ce même établissement est également membre fondateur de la MSH Paris Nord avec l'université de Paris 8 et le CNRS. Ce territoire – du Campus Condorcet à la MSH Paris Nord – est très propice en dynamiques scientifiques en SHS. Ces réflexions/projets communs pourront se poursuivre avec d'autres partenaires en fonction des affinités scientifiques identifiées et ce, notamment, par le biais des UMR.

I. Politique scientifique

La stratégie scientifique est centrée sur une forte spécialisation en sciences humaines et sociales. Elle est nourrie par un ensemble très large de champs disciplinaires, l'un des plus variés d'Île-de-France dans les domaines « Arts, Lettres, Langues », « Sciences humaines et sociales », « Droit, Économie, Gestion », « Sciences et Technologie ». La ComUE UPL, au sein du paysage francilien, dispose d'une forte signature « culture et arts » mais elle est également très présente concernant les questions d'inégalités, d'injustices et de vulnérabilités.

Les appels à projets recherche (AAP)⁵, financés par l'UPL, contribuent à l'élaboration d'une stratégie scientifique de site. Ils ont constitué, dès 2013, un temps fort de la vie de l'UPL. Chaque année, plus de 400 K€ sont distribués aux porteurs de projets après examen en Commission recherche du Conseil académique. Les AAP sont "structurants" dans la mesure où ils constituent un tremplin pour des projets à vocation plus ambitieuse - ANR, ERC... Pour y prétendre, les équipes dépositaires doivent impérativement être issues des deux établissements membres de la ComUE. Depuis 2018, les établissements « associés » ont pu intégrer le dispositif. Depuis 2020, les montages de projets tripartitaires (UP8/UPN/un associé) sont encouragés, notamment pour les projets pluriannuels. Leur préparation et administration, sous la responsabilité du Président du Conseil académique, sont suivies à la fois par les chargé.e de mission Recherche et études doctorales, chargé.e de mission bureau Europe-recherche et chargé.e de mission science ouverte.

Afin de répondre à des besoins exprimés par des porteurs de projets, un nouveau dispositif sera proposé lors de la campagne d'AAP 2021 : le « projet annuel ». Ce dispositif est pensé pour deux situations : un projet qui débute et nécessite une labellisation et un financement, d'une part, ou bien au contraire pour une recherche qui nécessite une année supplémentaire en vue d'un portage et dépôt pour une ANR ou un projet européen. Le « projet annuel » vise à apporter un effet accélérateur aux projets de recherche. Il s'articule selon des procédures identiques à celles des projets pluriannuels.

Dans ce même souci de souplesse et d'excellence internationale, des campagnes de recrutement post-doctorales sont mises en place afin d'aider les jeunes chercheurs à développer leurs travaux et leurs réseaux. Des cofinancements de contrats post-doctoraux entre établissements membres et associés devront être encouragés et renforcés.

Dans le cadre du présent contrat de site, la ComUE UPL a identifié trois priorités scientifiques proches des thématiques du cluster européen « *Culture, Creativity and inclusive Society* ».

⁵ Autour de 400 000 euros financés chaque année à la fois pour les nouveaux projets et les suivis de projets.

- **Culture, patrimoine et médias** : archives, histoires, musées, traductions, humanités numériques, culturalisme et naturalisme, les temps et les mémoires, l'influence et ses réseaux, les « *fake news* », etc..

Le LabEx « *Les passés dans le présent* », dont le contrat a été renouvelé pour 5 ans (2020-2025), joue un rôle d'importance à l'échelle du site⁶. Sa visée est comparatiste, multilingue et mobilise de nombreuses disciplines académiques. Son originalité est d'embrasser toutes les époques - de la préhistoire au temps présent - et toutes les aires géographiques. Les partenaires les plus significatifs sont les Archives nationales, la Bibliothèque nationale de France, la Contemporaine, l'INA, le Musée du Louvre, le Musée du Quai Branly, le Musée d'archéologie nationale et le Musée national de l'histoire de l'immigration. L'articulation se fait avec les métiers de la culture, du patrimoine, des humanités numériques et par des partenariats nationaux et internationaux solides. Des enquêtes sociologiques, psychologiques, anthropologiques et des outils issus du droit, de l'économie ou de la philosophie devraient permettre de mieux comprendre l'objet « musée » et d'amplifier les collaborations de recherche avec les associés.

- **Créations** : arts plastiques, littérature, cinéma, danse, théâtre, photographie, musique, vidéos et arts numériques, informatique, arts et migrations, etc.

L'EUR « *ArTeC* » qui croise les arts, les technologies, le numérique, les médiations humaines et la création⁷ est un élément moteur de cet axe. Les activités d'*ArTeC* relèvent principalement de la « recherche-création » à l'Université⁸. L'ENS Louis-Lumière, le Centre des arts d'Enghien-les-Bains, le Centre Pompidou, l'Académie Fratellini en sont les partenaires privilégiés.

Le pôle créations s'enrichira aussi d'un réseau de recherche en cours de développement sur « Arts et migrations » qui fera intervenir plusieurs unités de recherche du site ainsi que des écoles doctorales. Le terrain privilégié est l'espace balkanique et la Méditerranée⁹. Le Musée national de l'immigration est un partenaire attendu.

Des unités de recherche en droit et en économie peuvent également intervenir autour des questions de création, de droits d'auteurs et de restitution de biens.

N.B. Il est utile de noter que les humanités numériques constituent une transversalité forte entre les pôles culture et créations.

- **Faire monde commun** : démocratie et société inclusive, discriminations, formes de vulnérabilité et intervention sociale, diversité ethnique et racisme, classes sociales, genre, imbrication des mondes économiques, sociaux, environnementaux, transition écologique, etc.

⁶ LabEx : 3 513 507 euros sur 2020-2025.

⁷ ArTeC (Arts, technologies, numérique, médiations humaines et création) est dotée de 16 millions d'euros pour 10 ans de 2017 à 2027.

⁸ En 2019-2020, 25 étudiants sont inscrits en M1. Il est prévu d'en recruter 36 l'année prochaine en M1. A terme, il est prévu des cohortes de 60 étudiants par an en M1 et en M2. Les étudiants du DIU sont au nombre de 20. ArTeC finance actuellement 6 doctorants. Il est prévu d'en recruter deux de plus chaque année à partir de cette année.

⁹ La collaboration se fera avec l'UMR Telemme CNRS/Aix-Marseille Université et l'IC-Migrations de Condorcet. Une convention en cours avec un consortium d'Universités bulgares. Il s'agit de monter un IRB ou IRN.

Les sciences sociales, juridiques et historiques et les sciences du territoire traitent de l'étude des inégalités et des discriminations tout comme des formes de domination. Sont également concernés : l'analyse des vulnérabilités, l'étude des conflits, des guerres et des formes de violence politique, les travaux sur les populations défavorisées et paupérisées, la théorie de l'Etat et les formes de citoyenneté, les enjeux de justice et d'accès aux droits, les politiques publiques et de soin, les usages et les dynamiques des territoires dans leur dimensions écologiques, sociales et économiques.

Les convergences de site peuvent tenir dans l'analyse des crises, des transitions mais aussi dans des recherches qui font émerger de nouveaux mondes communs. S'interroger sur les manières de « construire le commun » implique la mise en place de coopérations pluridisciplinaires plus larges que dans le précédent contrat. Il s'agira aussi de développer des partenariats (territoriaux, économiques, etc.) innovants et au meilleur niveau. Ces convergences prennent en compte le moment présent après l'irruption du Sars-Cov2 dans le monde entier. L'entrée « Faire monde commun » implique une interrogation sur les démocraties. Elle entraîne un questionnement sur la santé, l'environnement et le monde. Peuvent intervenir des réseaux déjà constitués ou en cours de constitution sur la justice spatiale, sur les systèmes de santé et de protection sociale, sur la notion de « monde » et de « mondialisation », sur l'écologie¹⁰.

La chaire SHS de la Région Ile-de-France sera hébergée par la ComUE UPL pour 3 ans à partir de 2022 et sera dédiée à une recherche sur la crise Covid et post-pandémie.

Les partenariats avec les membres associés de l'UPL, issus du monde social mais aussi de la culture trouveront là une actualité et des projets à porter collectivement.

❖ **MSH**

Les collaborations scientifiques avec les MSH (MSH Mondes et la MSH Paris Nord), très interdisciplinaires et articulant recherche et ingénierie, vont être amplifiées en particulier sur les versants archéologique et ethnologique avec la MSH Mondes (thématique 1) et sur les versants d'expérimentation en recherche-action, en particulier sur l'art et le numérique, mais aussi sur le volet politique et social de la santé (thématiques 2 et 3) avec la MSH Paris Nord. Des projets de recherche pourront rassembler le site UPL, les MSH, le Campus Condorcet et les autres universités tutelles des MSH. Dès 2023, un appel à projets communs avec la MSH Paris Nord pourra être envisagé sur des thématiques autour de santé/société ; un calendrier harmonisé des AAP avec les différents partenaires sera étudié.

Un Comité d'éthique de l'UPL, jusqu'alors composé de 12 membres - 6 représentants des établissements membres et 6 personnalités extérieures - a été mis en place en 2017. Il s'est régulièrement réuni et a rendu des avis sur la base de la saisine des instances des établissements membres ou associés ou d'auto-saisine. Un nouveau comité d'éthique et d'intégrité scientifique de l'UPL va être mis en place en 2021. Cette instance aura pour vocation d'établir des recommandations – ex. formation à l'éthique, respect des règles de déontologie et de collaboration dans les relations de recherche. Il pourra également ouvrir des pistes de réflexion sous la forme de tables rondes, colloques, workshops et ateliers à destination de toute la communauté de l'UPL ou bien encore établir des liens avec les réseaux Européens et Internationaux de l'éthique de la

¹⁰ Un séminaire de recherche intitulé « De l'art des jardins à la ville écologique » est prévu avec le département « recherche » du Musée du Louvre ; les autres partenaires sont à définir. La Ville de Paris pourrait être intéressée.

recherche. Dans un esprit d'échanges et de collaborations, ses travaux seront coordonnés avec les comités d'éthique des deux établissements membres et les référents ad hoc.

II. Politique de formation

Le site coordonne des champs de formations allant de la licence au doctorat.

- **Les formations doctorales** des deux universités sont articulées au niveau du Collège doctoral de l'UPL qui intervient dans la sélection des contrats doctoraux annuels financés par l'UPL. Le Collège doctoral met également en œuvre une formation de site à l'éthique de la recherche et à la déontologie. Des conférences communes seront identifiées lors des prochaines réunions 2021-2022.
- **Les AMI numériques** se verront maintenus et renforcés dans leur accompagnement grâce à l'arrivée des chargée de mission formation et chargée de mission IST.
- **Les formations mises en œuvre par UP8 et UPN dans le cadre de l'Ecole Université de Recherche – EUR ArTeC** - conduisent à la délivrance d'un Master, d'un DIU ainsi que d'un doctorat.
- **Les formations du Nouveau cursus universitaire - NCU SoSkilled¹¹** - sont dispensées en application d'une stratégie de formation de site pour le premier cycle. Elle vise à faire acquérir aux étudiants de SHS des compétences dites « douces », durables dans la construction de leur identité personnelle et professionnelle et pour les aider à révéler leurs talents.
- **Les formations dispensées par le Nouveau Collège d'Etudes Politiques - NCEP¹²** sont interdisciplinaires ; ce cursus intègre une mobilité obligatoire au second semestre de L3. Même si le parcours est sélectif, il est caractérisé par une grande mixité sociale des étudiant.e.s.
- **La formation continue** : la nécessité d'une formation tout au long de la vie s'impose aujourd'hui, à la fois au nom d'un droit au savoir et dans la perspective d'une reconstruction ou réorientation des carrières. Le travail commun entre les services de formation continue des universités Paris 8 et Paris Nanterre constitue un atout. Il est envisagé - sur la période 2021-2025 - de promouvoir le développement de plusieurs programmes de formation continue labellisés « Université Paris Lumières ».
- **Banque de séminaires croisés** : sa finalité est de constituer de nouveaux réseaux de recherche et de nouveaux partenariats sur plusieurs années par le biais de séminaires de master ou de doctorat. Ils impliqueront au moins deux membres fondateurs et un membre associé ou un établissement extérieur à l'UPL (en Île-de-France, en région ou à l'international). Ces séminaires pourront être organisés en coordination avec la politique scientifique du Campus Condorcet.

III. Axes stratégiques du contrat

Les axes stratégiques du contrat développés dans la deuxième partie seront les suivants :

¹¹ Dotation décennale de 4,8 millions d'euros

¹² 145 000 euros ont été engagés par la ComUE pour le NCEP en 2019.

- **Axe 1 : construire une stratégie européenne et internationale de site**
- **Axe 2 : amplifier des projets communs en recherche, formation et transformation numérique**
- **Axe 3 : renforcer la responsabilité sociale de la ComUE**
- **Axe 4 : renforcer le pilotage de la ComUE**

II. Axes stratégiques et objectifs du contrat

Axe 1 : construire une stratégie européenne et internationale de site

Il s'agit d'identifier les opportunités de l'UPL à l'échelle internationale, en lien avec les missions de recherche, de formation et de professionnalisation qui lui sont attachées. Des perspectives communes pourront être envisagées en lien avec les deux établissements membres Paris 8 et Paris Nanterre à travers leur forte implication dans les universités Européennes, respectivement « ERUA » - European Reform University - pour Paris 8 et « EDUC » - European Digital UniverCity - pour Paris Nanterre.

Il est important également d'effectuer une veille au sein des établissements membres et associés de l'UPL, par-delà le programme-cadre européen de la recherche et de l'innovation, permettant ainsi d'accroître la mobilité entrante et sortante des acteurs et partenaires académiques et non-académiques et favorisant des rapprochements de diverses natures.

Objectif 1 : structurer et professionnaliser la fonction « Europe et international » au bénéfice des membres de la ComUE

Le Bureau Europe, initialement installé à la délégation CNRS de Meudon puis en 2016 sur le site de l'UPL, a établi une nouvelle feuille de route en 2019 visant à définir une stratégie européenne à l'échelle du site, en s'appuyant sur les trois axes du Plan d'action national pour l'amélioration de la participation française au PCRI (Pôle commun de recherche en informatique): Inciter, Accompagner, Influencer.

La stratégie Europe consiste à conduire une démarche globale, dans une logique de subsidiarité avec les établissements membres et associés de la ComUE. Il s'agit d'organiser la coopération entre l'ensemble des acteurs de l'UPL participant au programme-cadre européen, d'appuyer les projets structurants qui sont identifiés avec un fort potentiel de recherche et d'internationalisation et d'instaurer un partage des bonnes pratiques entre les établissements, avec deux stratégies transversales – aux niveaux « RH pour la recherche » et « science ouverte ». La recherche doit faire l'objet d'une meilleure articulation des missions entre les trois membres fondateurs et l'UPL avec une stratégie RH déployée par les DGS. La science ouverte doit permettre de dégager un dialogue plus concret et coordonné par l'UPL des universités avec la société.

Le Réseau Europe UPL se réunit régulièrement en format restreint, avec les services de la recherche de Paris 8, Paris Nanterre et de la Délégation CNRS de Meudon, ou en format élargi aux associés, dans un écosystème rassemblant des acteurs majeurs des ministères de la

Recherche et de la Culture, dont le Relais Culture Europe (plateforme d'innovation sur l'Europe et la culture). L'animation de ce réseau devra permettre, à partir de 2021, d'apporter des réponses transversales et coordonnées aux appels à projets collaboratifs internationaux, notamment dans le cadre du Cluster « Culture, Creativity and Inclusive society » dans Horizon Europe. La stratégie d'UPL est de présenter davantage de projets européens en s'appuyant sur la renommée et le dynamisme de ses associés.

En 2020, le Bureau Europe a accompagné divers projets européens avec un fort potentiel de structuration en SHS : la ComUE a été lauréate, durant la dernière année, de deux financements ANR-MESRI, soit directement, soit via le CNRS - le premier s'intéressant aux questions du genre dans les migrations (Défi 6, H2020) ; le second, à la place de l'État social en Europe (H2020 MSCA-ITN Marie Skłodowska-Curie Innovative Training Network). Par ailleurs, la ComUE UPL a déposé deux projets ANR franco-allemands en son nom propre, en 2020, autour des enjeux démocratiques dans une perspective globale, et des arts numériques avec l'EUR ArTeC. De 2019 à 2021, les deux établissements ont remporté une vingtaine de projets ERC. L'UPL et l'EUR ArTeC ont été lauréates d'un projet européen NEST (à déployer à compter de septembre 2021) et l'UPL a eu un rôle d'accompagnement dans l'obtention du projet européen EuComMeet géré par UP8 (début septembre 2020). La ComUE entend également coordonner un projet fédérateur entre deux revues CNRS du site, en réponse à l'appel du Fonds national pour la science ouverte (FNSO), dans la perspective d'un accroissement des interactions scientifiques et éditoriales au sein du Campus Condorcet.

Enfin, le Bureau Europe a coordonné en 2020-2021, trois réunions d'information à vocation régionale à l'échelle de l'Île-de-France avec les Points de contact nationaux ERC, Marie Curie et SHS - les deux premières journées prévues initialement au printemps 2020 ont dû être reprogrammées en raison du Covid-19. L'objectif de ces réunions est de mieux coordonner les réponses européennes et partager les bonnes pratiques, les expériences afin de pouvoir remporter de nouveaux projets.

La stratégie internationale se fait également à partir de chaires internationales permettant de structurer des réseaux de recherche d'excellence en Europe. Une chaire internationale pilote se mettra en place dès la rentrée 2021-2022 avec le département de philosophie de l'université Paris 8. Le second semestre sera ainsi consacré à l'invitation d'une figure éminente de la philosophie. A la rentrée 2022-2023, cette chaire internationale deviendra une chaire ComUE avec la mise en place d'une collaboration entre les deux départements de philosophie des deux universités, les unités de recherche associées et des partenaires - dont le Centre Pompidou. D'autres chaires internationales pourront voir le jour toujours à partir d'initiatives venues des communautés universitaires elles-mêmes ; en particulier, une chaire internationale en lien avec le programme « PAUSE » serait envisageable ainsi qu'une autre sur le thème « genre menacé ». L'UPL rendra visible sa stratégie internationale via ces chaires. La candidature au PIA4 *Fabrica mundi* déposée le 10 juin 2021 permettrait un financement, une augmentation du nombre de chaires à travers des thématiques posées pour la transformation du site : patrimoine, inclusion et solidarité.

De même, un projet de chaire UNESCO devrait être porté avec le Centre des arts d'Enghien-les-Bains - membre associé de l'UPL - sur la base du Réseau des Villes créatives de l'UNESCO qui rayonnent à travers le monde ; sa mise en place permettrait de créer de belles opportunités de travaux dans les domaines interculturels, scientifiques et universitaires.

Indicateur 1 : participation et succès aux appels à projets internationaux et européens
- nombre de projets déposés par le site aux appels à projets internationaux et européens et nombre de projets lauréats.

Jalon 1 : contribution du Bureau Europe au déploiement de la stratégie Europe d'UPL : bilan d'activité du bureau Europe, et en particulier de ses initiatives servant les deux stratégies transversales d'UPL – aux niveaux « RH pour la recherche » et « science ouverte » (2021, 2023, 2025) et point d'étape sur le projet déposé dans le cadre du fonds national pour la science ouverte renforçant les interactions avec le campus Condorcet - échéance 2021.

Jalon 2 : développement des chaires internationales

- transformation de la chaire internationale de l'Université Paris 8 en une chaire internationale portée par la ComUE - échéance 2022
- mise en œuvre d'une chaire internationale PAUSE - échéance 2023
- mise en œuvre de deux autres chaires - échéances 2024 et 2025.

Objectif 2 : mettre en place des modalités de dialogue entre les deux projets lauréats d'universités européennes

Lors de la première vague des appels concernant les universités européennes, l'Université Paris Nanterre a été lauréate d'un projet intitulé « EDUC » - European Digital UniverCity - avec Université de Rennes 1 et les universités de Potsdam, Cagliari, Pécs, Masaryk. Lors de la deuxième vague, l'université Paris 8 a été lauréate d'un projet intitulé « ERUA » - European Reform University - avec l'Université de Constance et les universités de Roskilde, Mer Egée, Bulgare. Les deux projets ont été conçus séparément. Ils sont certes très différents, le projet « EDUC » étant plus orienté formation ; il vient toutefois d'obtenir des moyens supplémentaires pour développer son volet recherche.

La définition de modalités de relations entre les deux projets permettra d'identifier ensemble les initiatives à fort potentiel de recherche et de dégager un travail commun sur cette base. Au-delà, ces échanges permettront de structurer au niveau du site la dimension internationale et de faire émerger une politique globale des partenariats internationaux en articulant les projets des universités européennes aux projets prévus dans le cadre des accords bilatéraux.

Il est à noter que des collaborations en ce sens ont d'ores et déjà été esquissées dans le cadre du projet PIA4 *Fabrica mundi* – AAP « E'XcellenceS ».

Jalon 3 : développement des universités européennes:

- engager des initiatives communes aux deux universités européennes dans le domaine de la recherche, - échéance 2022.
- un AAP recherche commun sera envisagé pouvant mener à un projet européen porté par l'Université Paris 8 et l'Université Paris Nanterre – échéance 2023.

Axe 2 : amplifier des projets communs en recherche, formation et transformation numérique

Les projets communs en recherche et en formation se font dans le cadre des trois thématiques définies plus haut ; le site sert de facilitateur, d'amplificateur et de transformateur de réseaux déjà existants ou qu'il s'avère important de constituer. Les activités de recherche se feront en articulation avec la politique scientifique du Campus Condorcet.

La science ouverte avec et pour la société est un préalable au rétablissement de la confiance entre scientifiques et citoyens. Il s'agit d'une part de diffuser les résultats de la recherche académique (open science, déclinée en open access des publications scientifiques, open source des codes et logiciels, et open research data pour l'ouverture des données issues ou collectées lors des travaux de recherche) et d'autre part d'aller vers les citoyens comme vers les décideurs, au travers des recherches participatives (notamment la production ou l'analyse de données, ou la construction conjointe de projets de recherche) et de la médiation scientifique. Les enjeux sont de rendre la connaissance disponible et utilisable par les académiques, les citoyens et les décideurs. En particulier, il s'agit de pouvoir éclairer les décideurs de l'action publique territoriale comme nationale, de partager une culture scientifique commune afin de lutter contre l'ignorance en raisonnant sur la base de connaissances et non de croyances, et de donner aux citoyens les moyens d'exercer pleinement leur rôle.

Les principaux interlocuteurs comprennent : le CNRS et sa feuille de route pour la science ouverte, le Campus Condorcet, la très grande infrastructure de recherche - TGIR Huma-Num et ProgedO qui a pour but de développer la culture des données, d'impulser et de structurer une politique des données d'enquêtes pour la recherche en SHS.

Objectif 1 : développer et coordonner la politique doctorale du site.

Le Collège doctoral de l'UPL réunit dans une même instance 10 écoles doctorales. Les modules de formation à l'éthique de la recherche et à la déontologie sont, depuis l'année 2019-2020, mutualisés par le biais d'un travail du Collège doctoral avec les comités d'éthique des membres. Des conférences/formations à la recherche doivent être aussi mutualisées à partir de la rentrée 2021 par le biais de thématiques connectées aux chaires internationales. En 2022, elles pourraient être ouvertes aux étudiants de master. Par ailleurs, ce contrat de site sera l'occasion de revoir la composition du Collège doctoral d'UPL pour y introduire une présence des associés et de l'équipe de gouvernance de l'UPL. Le Collège doctoral entre dans une nouvelle étape, celle de sa consolidation et de son ouverture dans l'optique d'un dialogue sciences-société.

La coordination de l'attribution des contrats doctoraux sera amplifiée à travers la mise en place des nouveaux axes thématiques qui dessinent une politique de recrutement doctoral plus resserrée. Des contrats doctoraux fléchés avec l'EUR ArTeC et le LabEx « Les passés dans le présent » se sont ajoutés aux contrats doctoraux classiques. Pour l'EUR ArTeC, le DIU - diplôme inter-universitaire - est destiné à aider de jeunes artistes et/ou chercheurs pré-doctorants à concevoir des projets de thèse relevant de la recherche-crédation. La participation de l'EUR ArTeC à un projet européen RISE Marie Curie - projet NEST précité - permet de financer la mobilité internationale de jeunes doctorants et post-doctorants.

Par ailleurs, une politique d'accueil des jeunes chercheurs internationaux sera mise en œuvre. Elle pourrait être coordonnée avec Euraxess France et la CIUP - Cité internationale universitaire de Paris. Son financement est prévu dans le cadre des programmes d'action et de la réponse au PIA4 *Fabrica mundi* – AAP « *ExcellencES* » ; il comprend notamment des résidences et des bourses.

Jalon 4 : mise en place d'actions mutualisées visant à l'accueil de chercheurs internationaux via différents supports (desks, résidences, séminaires, tiers-lieux...) en lien avec les établissements membres, la CIUP, Euraxess, PAUSE... - échéance 2023

Indicateur 2 : nombre de contrats doctoraux financés et/ou cofinancés par l'UPL en lien avec ses nouveaux axes scientifiques thématiques.

Objectif 2 : formaliser une stratégie de recherche commune à partir des trois thématiques d'UPL

Les thématiques de recherche ont été resserrées par rapport au précédent contrat de site : toutes les activités de recherche, projets européens, les banques de séminaires communs, les chaires internationales, les contrats doctoraux et post-doctoraux s'inscriront dans ce cadre thématique.

En particulier, la ComUE organisera des séminaires de recherche à forte visibilité sur ces trois domaines, avec une participation des départements Recherche des établissements associés. Ces séminaires ont vocation à être mis en place au niveau doctoral et ouverts aux étudiants de master. Le renouvellement en cours des conventions avec les associés mentionnent ce nouveau travail de recherche : il s'agit d'inaugurer, avec ces derniers, une étape supplémentaire de collaboration autour de la recherche.

Dans le prolongement du PIA3 et du renouvellement du LabEx « Les passés dans le présent », des réunions ont été initiées dès février 2020 visant à construire des liens en termes de recherche et de formation, aussi bien au niveau national qu'international ; la réponse au PIA4 « ExcellencES » à leur suite poursuit cette réflexion et l'achève à travers les *work-packages*. Les programmes d'action concernent les expérimentations sociales sur les territoires, le développement des arts de la performance et des archives/collections de manière solidaire et inclusive, l'hospitalité internationale eu égard aux artistes et scientifiques en danger.

Cette stratégie de recherche s'appuiera sur un travail en réseau à l'échelle de l'Île-de-France et en particulier dans le cadre de partenariats à établir avec les établissements membres du Campus Condorcet. L'UPL participera aux discussions sur la mise en place d'un projet scientifique visible à l'échelle internationale. Un AAP commun se fera avec la MSH Paris Nord en 2023 ; il passera par des liens plus étroits avec l'Université Sorbonne Paris Nord (par exemple sur l'objet « musée », les aspects éthiques et politiques des questions de santé).

Jalon 5 : formalisation de la stratégie de recherche du site UPL, menée en coopération avec les autres établissements du Campus Condorcet et avec les associés - échéance 2023-2024.

Indicateur 3 : nombre de projets de recherche menés avec d'autres partenaires du Campus Condorcet que les trois membres fondateurs de la ComUE.

Objectif 3 : faire évoluer la formation expérimentale du Nouveau Collège d'Etudes Politiques – NCEP - vers une formation stabilisée

Une nouvelle co-direction du NCEP a été mise en place le 20 juillet 2020. La stabilisation du NCEP fera l'objet d'un travail de fond sur 2021-2022 impliquant les différents partenaires. L'intégration de cette formation dans les licences et les masters des universités Paris 8 et Paris Nanterre n'est pas envisagée. Avec l'appui des conseillers de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), il conviendra de trouver la formule institutionnelle qui permettra de préserver l'originalité de cette formation, de bien équilibrer

la participation de chacune des deux universités et de confirmer une visibilité et une attractivité désormais avérées.

Lors de sa réunion en session plénière du 20 mai 2021, les membres du Conseil académique de l'UPL ont voté en faveur d'une répartition des effectifs étudiants du NCEP de la L2 au M2 de l'ordre de quarante étudiants par année, correspondant à un doublement des effectifs par rapport aux années précédentes.

Jalon 6 : évolution de la formation expérimentale NCEP dans une forme stabilisée en lien avec les conseillers de la DGESIP - échéance 2021-2022.

Objectif 4 : constituer une stratégie ComUE pour la formation continue

La nécessité d'une formation tout au long de la vie s'impose aujourd'hui, à la fois au nom d'un droit au savoir et dans la perspective d'une reconstruction ou réorientation des carrières. La coopération entre les services de formation continue des universités Paris 8 et Paris Nanterre est un atout que l'UPL entend mettre à profit afin de développer une dynamique spécifique de montage de programmes de formation continue labellisés « Université Paris Lumières », qui n'existaient pas jusqu'à présent.

Il s'agira d'une part d'adapter certains éléments de l'offre de formation initiale à destination des étudiants aux personnes privées d'emploi de la région parisienne : ceci pourra se traduire par des modules d'ingénierie de formation spécifique – on pense bien sûr aux acquis du NCU « SoSkilled », et/ou aux formations en langue et en informatique, de façon à contribuer à réduire la fracture numérique.

Il s'agira d'autre part de proposer, aux personnes déjà bénéficiaires d'un emploi, des formations destinées à la fois à parfaire leur parcours professionnel et leur formation de citoyen.

Les modules pédagogiques de ces offres de formation continue prendront en compte la possibilité de formations à distance toujours accompagnées de rencontres personnalisées avec les enseignants. Le numérique doit être utilisé comme un moyen de moderniser et d'améliorer les pratiques pédagogiques dans le cadre de formations hybrides. Les formations continues peuvent être déployées à travers les trois thématiques définies dans le présent contrat de site, en lien étroit, à la fois avec les offres de formation initiale des deux universités mais aussi avec les offres de formation développées par les établissements associés.

Une chargée de mission « formation » a été recrutée en 2021 ; un tiers du temps de sa présence est consacrée à l'aide au montage de projets de formation continue. Cette offre de formation pourra notamment se développer en lien avec des établissements universitaires d'outre-mer, sous forme de « diplômes inter-universitaires ». Le premier programme de formation continue prévu dans cette perspective est un programme concernant la protection de l'enfance - dont la mise en place est estimée à horizon de septembre 2022 pour ce qui concerne l'Université Paris Lumières, et septembre 2023 pour ce qui concerne l'Université de la Réunion.

A terme, une montée en puissance devrait permettre d'envisager le recrutement à temps plein d'une personne spécialiste d'ingénierie de formation chargée de l'aide au montage d'offres de formation continue de l'Université Paris Lumières, en collaboration étroite avec les deux services de formation continue de Paris 8 et Paris Nanterre.

D'autres partenariats pourront être envisagés, notamment à travers un ambitieux programme concernant la gestion de structures culturelles. Eu égard aux considérables difficultés rencontrées par l'univers du spectacle vivant depuis la crise Sars-Cov2, l'UPL proposera, dès la rentrée 2022-2023, une formation intitulée « Gestionnaire de structure culturelle – spectacle vivant ». Celle-ci se fera en partenariat, avec le Théâtre des Amandiers et le Théâtre Gérard Philippe. Cette formation constituera un socle majeur de l'offre de formation continue de l'UPL pour la période 2021-2025. Elle représentera 630 heures d'enseignement et 455 heures de stage. Portée par un enseignant-chercheur de Paris Nanterre, montée en collaboration avec un enseignant-chercheur de Paris 8. Cette formation devrait bénéficier du soutien de plusieurs stagiaires relevant des dispositifs de la Région Ile-de-France en matière de formation continue.

Jalon 7 : mise en place de quatre programmes de formation continue labellisés UPL :

- le programme de « gestion de structure culturelle » - échéance 2022-2023
- le programme de formation à la « protection de l'enfance » - échéance 2022-2023
- le programme de sensibilisation à la « santé globale » - échéance 2022-2023
- 4^e programme de formation continue - échéance 2024

Objectif 5 : renforcer la visibilité numérique de site.

L'UPL se donne pour objectif de généraliser l'enregistrement sur la plateforme HAL UPL de toutes publications issues des activités financées par UPL. Sur cette plateforme, des collections « AAP Recherche » et « post-doc » seront déclinées. Ces dispositifs permettront à la « signature » de l'UPL d'être plus visible mais aussi plus réelle.

Dès l'AAP « Recherche » 2021-2022 - lancé le 29 juin 2021, la question de l'inscription des travaux réalisés dans une dynamique « science ouverte » figure comme un critère à prendre en compte par les évaluateurs des projets à soutenir.

Dans le prolongement des observations formulées lors de la dernière évaluation HCERES, l'Université Paris Lumières s'attachera à renforcer son « identité » et image à destination des communautés étudiantes, enseignantes et administratives des établissements membres, des associés, du monde socio-économique etc.... Le site internet de l'UPL sera refondu fin 2021, les autres outils de réseaux sociaux – LinkedIn, Facebook, Wikipédia, Tweeter, YouTube... – seront adaptés et des démarches seront entreprises afin de rendre l'image de l'UPL plus perceptible et attractive – événements, colloques, workshops etc...

Le projet *Fabrica mundi* – AAP PIA4 "Excellences" a permis de préciser la signature de l'UPL centrée sur l'alliance remarquable entre sciences, arts, culture et société pour "faire monde commun". Cette signature qui a fait l'objet d'échanges tant avec les communautés universitaires, le CNRS que les membres associés devra être valorisée autant que possible.

Avec son « ambition de renforcer la démocratisation du savoir et de la recherche », la ComUE soutient les dispositifs de science ouverte et de recherche participative dans ses thématiques de recherche. Cela se traduit notamment par un accompagnement des équipes de recherche par les services dédiés au sein des membres fondateurs de la ComUE, en tenant compte des réserves réglementaires en vigueur, pour : 1. la diffusion des productions scientifiques dans la plateforme ouverte Hal ; 2. la description des données : plan de gestion des données, lui-même déposé dans Hal ; 3. l'éventuel dépôt des données dans un entrepôt adapté.

Indicateur 4 : nombre de publications scientifiques des chercheurs des établissements de la ComUE déposées dans HAL UPL.

Jalon 8 : bilan de l'utilisation de la plateforme HAL - échéance 2022

- bilan des actions de sensibilisation/formation dispensées à l'utilisation de la plateforme HAL
- bilan de l'évolution des dépôts de plein texte dans HAL
- amendement des engagements réciproques pour toute recherche financée par l'UPL, avec introduction d'une clause « plan de gestion de données ».

Indicateur 5 : nombre de projets d'enseignement innovants soutenus par l'AMI numérique, nombre d'enseignants et d'étudiants concernés. Taux de satisfaction (via des questionnaires d'évaluation).

Axe 3 : renforcer la responsabilité sociale de la ComUE

Le site souhaite prendre part dans la formation d'étudiants réflexifs qui deviendront des professionnels et des citoyens actifs, attentifs aux conséquences sociales, éthiques et environnementales de leurs actions et de leurs décisions.

La ComUE entend notamment s'impliquer dans le soutien aux étudiants et membres du personnel originaires d'outre-mer - dont les difficultés liées à l'éloignement d'avec leur région d'origine ont été considérablement accrues par la crise du Covid-19.

Objectif 1 : devenir un site de référence pour la responsabilité sociale des universités et l'engagement citoyen

Le développement de l'entrepreneuriat étudiant – programme PEPITE, économie sociale et solidaire - continuera à être soutenu à l'échelle de la ComUE. L'UPL a été lauréate de l'appel à projet FSE -Fonds Social Européen - de la Région Île-de-France. Le but est de permettre à des étudiants de réaliser leurs projets de création d'entreprise, de les accompagner avec un focus sur l'économie sociale et solidaire et un ancrage territorial du milieu entrepreneurial. Ces engagements ont permis à des étudiants de lancer des projets individuels, des micro-entreprises, d'être sensibilisés à des approches professionnalisantes perçues comme éloignées des SHS ; il convient de faire connaître les actions envisagées, de mettre en lien les futurs entrepreneurs avec des acteurs du monde socio-économique tel qu'il est représenté tant sur les territoires du site (La Défense, Plaine Commune et Paris 13^{ème} arrondissement) que dans les instances d'UPL (Cap Digital et AUDE - Association des Utilisateurs de La Défense). En 2019-2020, 145 étudiants ont obtenu un diplôme d'étudiant entrepreneur (96 hommes et 49 femmes) et en 2020-2021, 143 (90 hommes et 53 femmes). Une centaine de contrats doctoraux CIFRE sont actuellement en cours.

En règle générale, des dispositifs sont à prévoir afin que les étudiants puissent mieux se professionnaliser dans le monde de l'entreprise : le suivi des diplômés et de leur évolution dans les entreprises et organisations publiques et associatives y jouera un rôle-clé.

Une commission « vie étudiante » créée au sein du CA - Conseil d'administration - et du CAc - Conseil académique – de l'UPL facilitera les liens entre étudiants, le monde socio-économique et les établissements associés d'UPL.

La vie étudiante et la politique RSU sont pleinement articulées avec le NCU « SoSkilled » à travers la valorisation des engagements dans la société civile et des compétences acquises dans ce cadre. Il est nécessaire de coordonner le NCU « SoSkilled » avec des actions favorisant les

initiatives étudiantes et associatives - ex. prix de l'engagement étudiant de site, appel à projets solidaires et citoyens auprès des associations étudiantes, AMI - Appel à manifestation d'intérêt - environnemental en direction de groupes alliant étudiants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs.

Les prix de rhétorique, la journée « porte ouverte », « ma thèse en 180 secondes » - UPL organisant une finale chaque année - sont importants pour la reconnaissance de l'UPL auprès des étudiants. La communication autour de ces événements doit être amplifiée.

Par ailleurs, des échanges/groupes de travail seront mis en place en lien avec les VP étudiants du CAC, les membres de la commission « vie étudiante » du CA et les VPE des deux universités. Ils permettront notamment de nourrir et renforcer les réflexions engagées entre l'UPL et les CROUS d'Ile-de-France dans le cadre du PAQVEPS - plan d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale - sur des thématiques telles que : santé et prévention, alimentation, campus virtuels, logement, circulation, activités culturelles. La ComUE maintiendra son implication dans les échanges à venir en lien avec les CROUS d'Ile-de-France, les établissements membres de la ComUE et autres regroupements franciliens en tenant compte du contexte de la crise Covid et de la période post-pandémie.

Par ailleurs, à l'initiative d'une élue étudiante VPE du CAC UPL et avec le soutien de plusieurs enseignants-chercheurs et responsables administratifs, une attention particulière sera renforcée pour le soutien aux étudiants et aux membres du personnel originaires d'outre-mer. Les difficultés qu'ils rencontrent (en particulier les étudiants qui ont quitté leurs parents pour venir en métropole) liées à l'éloignement de leur région d'origine ont été considérablement accrues par la crise du Covid-19. Un projet de plateforme d'information et de soutien est à l'étude – en partenariat avec les services dédiés des établissements, et avec les associations.

Indicateur 6 : nombre d'étudiants entrepreneurs au niveau du site et taux de progression sur la durée du contrat

Jalon 9 : développer des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des étudiants des établissements de la ComUE - échéance 2021.

Jalon 10 : développement du réseau Alumni

- mise en œuvre d'une politique de gestion du réseau Alumni - échéance 2023

- création d'une communauté Alumni-étudiants grâce à un outil de gestion de données pour favoriser la réussite et l'insertion professionnelle via des stages et rencontres - échéance 2024.

Jalon 11 : création de la commission « vie étudiante » structurée autour du lien avec les mondes socio-économique, culturel, associatif - échéance 2021.

Jalon 12 : intégrer des modules transversaux de développement des « soft-skills » dans toutes les mentions de licence afin de permettre à au moins 50% des étudiants de licence de valoriser ces compétences - échéance 2024.

Jalon 13 : mettre en place un prix de l'engagement étudiant - échéance 2022.

Jalon 14 : création d'une plateforme numérique d'information et de soutien spécifique aux étudiants et membres du personnel originaires d'outre-mer en lien avec les structures associatives concernées – échéance 2023.

Axe 4 : renforcer le pilotage de la ComUE

La vie institutionnelle de la ComUE doit être amplifiée. De véritables actions sont à entreprendre pour que les différentes communautés universitaires, le CNRS et les associés s'approprient mieux les outils de recherche et de formation mis en œuvre par et avec la ComUE. Cette multiplicité de dispositifs et d'ingénierie mis à disposition devra faire l'objet d'une communication accentuée par tous moyens et réseaux dédiés. L'UPL favorisera les échanges via la mise en place de groupes de réflexion, ateliers, tiers-lieux, colloques...

La ComUE bénéficie actuellement de différents types de postes administratifs selon qu'il s'agit de missions de compétence propre, de missions de compétences partagées ou de missions de compétences coordonnées¹³. Pour la période 2020-2025 les priorités en termes de postes à pourvoir seront les suivantes : formation - notamment formation continue, relations internationales - intégrant les relations avec l'outre-mer - ingénieur ressources et communication des activités et productions de l'UPL, consolidation de l'entrepreneuriat. La ComUE s'attachera à orienter les priorités des services en fonction des projets politiques retenus. Les orientations sont les suivantes :

Objectif 1 : consolider l'administration de la ComUE.

- Développer des outils et tableaux de bord quantitatifs (finances, RH, indicateurs d'activité...).
- Mettre en œuvre la refonte de la convention RH établie en lien avec les deux établissements membres.
- Définir une politique d'indicateurs de qualité en recherche et en formation.
- Développer une image concertée et commune de l' « équipe ComUE » (séminaires, réunions de service, journal interne, cartographie de l'écosystème UPL, annuaires, livret d'accueil etc.).
- Consolider l'infrastructure informatique et définir un schéma directeur du système d'information bénéficiant des ressources de RENATER et du soutien des DSI d'établissement.

Jalon 15 : mise en place d'un tableau de bord de suivi quantitatif et qualitatif des actions de la ComUE - échéance 2022.

Objectif 2 : accentuer la coopération avec les services des universités membres

- Développer des méthodes de travail en « maillage » au sein de l'équipe administrative de la ComUE élargie en jalonnant les coopérations entre chargés de mission à une fréquence mensuelle ou bimensuelle. Les réunions se tiendront de préférence au siège de la ComUE.
- Créer des groupes de travail coordonnés avec les services des universités membres, en lien avec les DGS sur des thématiques choisies conjointement vers un fonctionnement en mode projet.

Objectif 3 : renforcer les liens et synergies avec les membres associés de l'UPL

- Concevoir un annuaire des référents internes – établissements et membres associés et développer les interactions entre ces différentes structures.

¹³ 11 postes pour des missions de compétences propres (en incluant le CIPh), 6 pour des missions de compétences partagées et 3 pour des missions de compétences coordonnées selon le rapport d'autoévaluation du HCERES.

- Renforcer les échanges entre étudiants et établissements associés du domaine de la culture et/ou travail social et favoriser les opportunités de stages.
- Déployer les conventions de partenariat renouvelées dans le cadre du présent contrat de site.
- Poursuivre le soutien financier apporté aux projets portés par les membres associés et relayer les travaux/publications communiqués à l'issue via les différents supports de communication de l'UPL.

Jalon 16 : mise en place d'un calendrier régulier de rencontres inter services et d'un organigramme fonctionnel des liens et méthodes de travail entre services de la ComUE et services des établissements - échéance 2022.

III. Mise en œuvre et suivi du contrat

Chaque année, les services du ministère et l'Université Paris Lumières réaliseront un bilan des indicateurs et des jalons de ce contrat selon des modalités qui seront établies tous les ans.

ANNEXE : RECAPITULATIF DES INDICATEURS ET DES JALONS

Indicateurs	Valeur 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur Cible
Axe 1. Construire une stratégie européenne et internationale de site							
1. Participation et succès aux appels à projets internationaux et européens : - - Nombre de projets déposés par le site aux AAP internationaux et européens - Nombre de projets lauréats	15 ---						30 (dont 3 UPL) ---
Axe 2. Amplifier des projets communs en recherche, formation et transformation numérique							
2. Nombre de contrats doctoraux financés et/ou cofinancés par la ComUE UPL en lien avec ses nouveaux axes scientifiques thématiques	14						2 scénarii sans PIA4 : 20 avec PIA4 : 40
3. Nombre de projets de recherche menés avec des établissements du Campus Condorcet autres que les trois membres fondateurs de la ComUE UPL	---						3 projets
4. Nombre de publications scientifiques des chercheurs des établissements de la ComUE déposées dans HAL UPL	15 393						23 500
5. -Nombre de projets d'enseignement innovants soutenus par l'AMI numérique, - Nombre d'enseignants et d'étudiants concernés. - Taux de satisfaction (via des questionnaires d'évaluation).	3 --- ---						5 --- ---
Axe 3. Renforcer la responsabilité sociale de la ComUE							
6. Nombre d'étudiants entrepreneurs - SNEE	150						250

Jalons	Années d'observation des réalisations					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Axe 1. Construire une stratégie européenne et internationale de site						
Jalon 1. Contribution du Bureau Europe à la stratégie Europe d'UPL : - Bilan d'activité du bureau Europe, et en particulier de ses initiatives servant les stratégies transversales dans les domaines RH et « science ouverte » (2021, 2023, 2025) -point d'étape sur le projet déposé dans le cadre du fonds national pour la science ouverte renforçant les interactions avec le campus Condorcet (2021)						
Jalon 2. Développement des chaires internationales : La chaire internationale de philosophie devient une chaire ComUE UPL (2022) ; mise en œuvre d'une chaire internationale PAUSE (2023) ; mise en œuvre de deux autres chaires (2024 et 2025)						
Jalon 3. Développement des universités européennes : engager des initiatives communes aux deux universités européennes dans le domaine de la recherche (2022) ; lancement d'un AAP recherche commun UP8 et UPN pouvant mener à un projet européen (2023).						
Axe 2. Amplifier des projets communs en recherche, formation et transformation numérique						
Jalon 4 : Mise en place d'actions mutualisées visant à l'accueil d'étudiants et d'enseignants-chercheurs internationaux via différents supports (desks, résidences, séminaires, tiers-lieux...) en lien avec les établissements membres, la CIUP, Euraxess, PAUSE... (2023)						
Jalon 5. Formalisation de la stratégie de recherche du site UPL, menée en coopération avec les autres établissements du campus Condorcet et avec les associés (2023-2024)						
Jalon 6. Evolution de la formation expérimentale NCEP dans une forme stabilisée en lien avec les conseillers scientifiques de la DGESIP (2021 - 2022)						
Jalon 7. Mise en place de quatre programmes de formation continue labellisés UPL : gestion de structure culturelle (2022-2023), protection de l'enfance (2022-2023), santé globale (2022-2023), autre programme à définir (2024)						
Jalon 8. Bilan de l'utilisation de la plateforme HAL (2022) : -bilan des actions de sensibilisation et formation -bilan des dépôts de plein texte dans HAL -introduction d'une clause « plan de gestion des données » pour toute recherche financée par UPL						
Axe 3. Renforcer la responsabilité sociale de la ComUE						
Jalon 9. Développer des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des étudiants des établissements de la ComUE (2020)						
Jalon 10 : Développement du réseau Alumni : mise en œuvre d'une politique de gestion du réseau Alumni des établissements de la ComUE (2023) et création d'une communauté Alumni-étudiants grâce à un outil de gestion de données pour favoriser la réussite et l'insertion professionnelle via des stages et rencontres (2024)						

Jalon 11. Création de la commission « vie étudiante » structurée autour du lien avec les mondes socio-économique, culturel et associatif (2021)						
Jalon 12. Intégrer des modules transversaux de développement des « soft skills » dans toutes les mentions de licence afin de permettre à au moins 50% des étudiants de licence de valoriser ces compétences (2024)						
Jalon 13 : Mise en place d'un prix de l'engagement étudiant (2022)						
Jalon 14 : Création d'une plateforme numérique d'information et de soutien spécifique pour les étudiants et membres du personnel originaires d'outre-mer – en lien avec les structures associatives concernées (2023)						
Axe 4. Renforcer le pilotage de la ComUE						
Jalon 15. Mise en place d'un tableau de bord de suivi quantitatif et qualitatif des actions de la ComUE (2022)						
Jalon 16. Mise en place d'un calendrier régulier de rencontres inter services et d'un organigramme fonctionnel des liens et méthodes de travail entre services de la ComUE et services des établissements (2022)						

Fait à Paris, le 21 avril 2022

**La ministre de l'enseignement
supérieur, de la recherche et de
l'innovation**



Frédérique Vidal

**La présidente de la ComUE
Université Paris Lumières**



Fabienne Brugère

En partenariat avec :

**Le président-directeur général du
CNRS**



Antoine Petit